

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux particulièrement l'article 6,

Considérant le nombre de nominations possibles en qualité d'agent de maîtrise territorial au titre du 1° de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé, dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime en date du 16 février 2021 instituant les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne au titre des années 2021 à 2026,

ARRETONS

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial, au titre de l'article 6-1° est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENTS

BAILLEMONT Karine
BENOIST Alexandre
BERTIN François
BETTENCOURT David
BEUGNIET Carole
BLANCHARD Stéphanie
BLONDEL Serge
CALOCH Yann
CAPRON Emilie
CATTEVILLE Astrid
CAUDRON Ingrid
CHARBUT Jonathan
DANIEL Odile
DANKAERT-CALOCH Séverine
DEBRAY Stéphane
DELAS Micaël
DELAUNAY Vincent
DELVAUX Sébastien
DENYS Agnès
DEPORTE Aurélien
DEVINGT Fabien
DORTIGNAC Annette
DUMESNIL Olivier
DUMONT François
DUVAUCHEL Estelle
EURY Maud
EVRARD Nathalie

AGENTS

FICET Aymeric
FONTANA Aurélia
FORESTIER Jérémy
GHERSA Karim
GONZALEZ Lény
GROUT Pascal
GUINET Olivier
HAUSTEIN Lysian
HEBERT Gladys
HERMENT Jacques
HORCHOLLE Patrice
HUE Bruno
HUMBERT Sylvain
JOLY Sébastien
JUQUIN Frédéric
LAMBERT Sabine
LANCHON Danièle
LEFRANÇOIS Florence
LEMAIRE Natacha
LESUEUR Benoît
LEVASSEUR Angélique
LIOUST DIT LAFLEUR Florence
LOZIER Isabelle
MAGDOUL Nourédine
MARTIN Bruno
MARTOR Sébastien
OUVRIL Frédéric
PEBE Patricia
PETIT Thomas
PIGNE Stéphane
POULIQUEN Ludovic
SIMON Franck
TOCHON Nathalie
VAUGON David

Article 2 : La liste fixée prend effet à compter du **1^{er} juillet 2025** et cessera d'être valable au **30 juin 2027**.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à ISNEAUVILLE, le 30 juin 2025

Le Président
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.